

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 OCTOBRE 2022**

N°CT2022.4/056-1

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Maurice BRAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Virginie DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Madame Sophie LE MONNIER, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Didier DOUSSET à Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Eric TOLEDANO à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Philippe BIEN à Monsieur Maurice BRAUD, Madame Anne-Marie BOURDINAUD à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Bruno CARON à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Patrice DEPREZ à Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Philippe GERBAULT à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur François VITSE, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Vincent BEDU, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Oumou DIASSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Sonia RABA.

Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed CHIKOUCHE.

Nombre de votants : 64

Vote(s) pour : 64

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/22
Accusé réception le	19/10/22
Numéro de l'acte	CT2022.4/056-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20221012-lmc137641-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 OCTOBRE 2022**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/22
Accusé réception le	19/10/22
Numéro de l'acte	CT2022.4/056-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221012-lmc137641-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 OCTOBRE 2022

N°CT2022.4/056-1

OBJET : **Affaires générales - Ressources humaines** - Modification du tableau des effectifs.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code général de la fonction publique et notamment les livres III et IV ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n° CT2022.3/034-1 du 22 juin 2022 modifiant le tableau des effectifs ;

VU l'avis favorable des représentants du personnel auprès du comité technique en date du 30 septembre 2022 ;

VU l'avis favorable des représentants de l'établissement auprès du comité technique du 30 septembre 2022 ;

VU le budget de Grand Paris Sud Est Avenir ;

CONSIDERANT que, dans le cadre des recrutements et mises en stage, il convient de créer et supprimer certains emplois permanents ;

CONSIDERANT par ailleurs que, dans le cadre du recrutement d'un(e) directeur(rice) de l'attractivité, d'un(e) responsable systèmes et réseaux et d'un(e) coordinateur(rice) de la politique de la ville, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté sur ces postes, et eu égard aux compétences et sujétions particulières de ces postes, ils pourront être pourvus par des agents contractuels, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8, 2°, du code général de la fonction publique ; que les agents contractuels susceptibles d'être recrutés devront être titulaires d'un bac +5 ou témoigner d'une expérience équivalente ; que le niveau de rémunération de ces agents sera attribué par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux pour le(la) directeur(rice) de l'attractivité et le(la) coordinateur(rice) de la politique de la ville et à la grille indiciaire du cadre

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/22
Accusé réception le	19/10/22
Numéro de l'acte	CT2022.4/056-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20221012-lmc137641-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 OCTOBRE 2022**

d'emplois des ingénieurs territoriaux pour le (la) responsable systèmes et réseaux ;

CONSIDERANT que le comité technique, qui s'est réuni le 30 septembre 2022, a émis un avis favorable à ces modifications ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 06 OCTOBRE 2022,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : CRÉE les postes suivants :

- 5 postes d'attaché territorial ;
- 1 poste d'attaché principal ;
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation ;
- 8 postes d'adjoint technique territorial ;
- 1 poste d'ingénieur territorial ;
- 1 poste d'ingénieur en chef ;
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine ;
- 6 postes de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale.

ARTICLE 2 : SUPPRIME les postes suivants :

- 1 poste d'animateur ;
- 4 postes d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'adjoint administratif territorial ;
- 11 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ;
- 9 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.

ARTICLE 3 : DIT que le tableau des effectifs de Grand Paris Sud Est Avenir est modifié en annexe.

ARTICLE 4 : DIT que dans le cadre du recrutement d'un(e) directeur(rice) de l'attractivité, d'un(e) responsable systèmes et réseaux et d'un(e) coordinateur(rice) de la politique de la ville, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté sur ces postes, et eu égard aux compétences et sujétions particulières de ces postes, ils pourront être pourvus par des agents contractuels, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8, 2°, du

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/22
Accusé réception le	19/10/22
Numéro de l'acte	CT2022.4/056-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20221012-lmc137641-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 OCTOBRE 2022**

code général de la fonction publique.

Les agents contractuels susceptibles d'être recrutés devront être titulaires d'un bac +5 ou témoigner d'une expérience équivalente.

Le niveau de rémunération de ces agents sera attribué par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux pour le(a) directeur(rice) de l'attractivité et le(la) coordinateur(rice) de la politique de la ville et à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux pour le (la) responsable systèmes et réseaux.

ARTICLE 5 : **DIT** que la dépense résultant de la présente délibération est prévue au budget de Grand Paris Sud Est Avenir.

FAIT A CRETEIL, LE DOUZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/22
Accusé réception le	19/10/22
Numéro de l'acte	CT2022.4/056-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221012-lmc137641-DE-1-1

TABLEAU DES EFFECTIFS ANNEXE
MAJ 31/08/2022

FILIERE	GRADES OU EMPLOIS	CAT	Nombre de postes permanents budgétés au 12/10/2022
EMPLOI FONCTIONNEL	Directeur général des services (150000/400000 hab.)		1
	Directeur général adjoint des services (150000/400000 hab.)		6
	Directeur général des Services Techniques (150000/400000)		0
	SOUS TOTAL		7
EXPERT DE HAUT NIVEAU ET DIRECTEUR DE PROJET	Expert de haut niveau - Directeur de projet (Groupe II 150000 / 400000 hab.)		2
	SOUS TOTAL		2
ADMINISTRATIVE	Administrateur général	A	2
	Administrateur territorial hors classe	A	2
	Administrateur territorial classe normale	A	7
	Directeur territorial	A	2
	Attaché Hors classe	A	6
	Attaché principal	A	17
	Attaché territorial	A	67
	Rédacteur principal de 1ère classe	B	12
	Rédacteur principal de 2ème classe	B	8
	Rédacteur territorial	B	13
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	43
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	37
	Adjoint administratif territorial	C	30
	SOUS TOTAL		246
TECHNIQUE	Ingénieur en chef hors classe	A	1
	Ingénieur en chef	A	5
	Ingénieur principal	A	11
	Ingénieur	A	20
	Technicien principaux 1ère classe	B	10
	Technicien principal 2ème classe	B	12
	Technicien	B	14
	Agent de maîtrise principal	C	46
	Agent de maîtrise	C	68
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	64
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	139
	Adjoint technique territorial	C	131
	SOUS TOTAL		521
CULTURELLE	Conservateur en chef des bibliothèques	A	2
	Conservateur territorial des bibliothèques	A	3
	Bibliothécaire principal	A	9
	Bibliothécaire territorial	A	9
	Attaché de conservation principal	A	3
	Attaché de conservation	A	1
	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	B	25
	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2nd classe	B	15
	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	12
	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	25
	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	19
	Adjoint territorial du patrimoine	C	30
	Directeur d'établissement territorial d'ens. artistique 2ème cat.	A	0
	Directeur d'établissement territorial d'ens. artistique 1ère cat	A	1
	Professeur territorial d'enseignement artistique hors classe	A	37
	Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale	A	32
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	83
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	48
	Assistant d'enseignement artistique	B	1
	SOUS TOTAL		355
ANIMATION	Animateur principal de 1ère classe	B	3
	Animateur principal de 2ème classe	B	1
	Animateur	B	6
	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	B	1
	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	2
	Adjoint territorial d'animation	C	5
	SOUS TOTAL		18
SPORTIVE	Conseiller territorial des APS principal	A	0
	Educateur des APS principal 1ère classe	B	15
	Educateur des APS principal 2e classe	B	5
	Educateur des APS	B	27
SOUS TOTAL		47	
MEDICO-SOCIALE	Médecin territorial	A	0
	Psychologue	A	0
	Technicien paramédical	B	1
	Assistant socio-éducatif principal	B	0
	ATSEM 1ère classe	C	0
SOUS TOTAL		1	
	TOTAL GENERAL		1197